



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE SEANCE DU 28 JUIN 2024

Ouverture de la séance à 17 h 00

Nombre de conseillers :		Date de convocation :	26-06-24
En exercice :	22	Date d'affichage :	26-06-24
Quorum :	11		
Présents :	15		
Votants :	19 (dont 4 pouvoirs)		

Présents : M. et Mmes GENON Hervé - GAZET Véronique - BAZIN Josyane - COMBET Claire - GENON Marie - JABOUILLE Martine - JALLIFIER-VERNE Christelle - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MASSUTTI Carole - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno - RICHARD Denis - RICO José - RIZZON Bruno

Excusés : M. et Mmes MANENTI Rémy (pouvoir à C. COMBET) - DELWAL Jean-Luc - GACHET Roger (pouvoir à B. MICHELLAND) - PAVIET Laura (pouvoir à M. JABOUILLE) - LEGRAND Alexandra - Stéphanie PEREZ (pouvoir à J. BAZIN) - Nicolas BIBOLLET

A été nommé secrétaire de séance : Denis RICHARD



Ordre du jour de la séance :

- Approbation du PV de séance du 31 mai 2024.
- Demande d'accord pour un emprunt bancaire communal.
- Travaux : point pour les projets suivants :
 - Maîtrise d'œuvre pour les projets parking et plateau sportif à Randens.
 - Point sur les travaux du bâtiment second œuvre Randens.
- Attribution des lots travaux pour la perméabilisation de la cour d'école de l'école d'Aiguebelle.

- Versement d'une subvention trimestrielle au profit du SIAEP pour couvrir les dépenses afférentes à un emprunt.
- Demande dérogation suite absence SCOT pour construction de la ferme solaire à La Pouille.
- Questions diverses.

1. Approbation du PV de séance du conseil du 31 mai 2024

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil du 29 mars 2024 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Le procès-verbal est adopté

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

2. Désignation du secrétaire de séance :

Denis Richard est désigné comme secrétaire de séance

3. Demande d'accord pour un emprunt bancaire communal :

Denis Richard présente les différentes propositions reçues par les établissements bancaires contactés : le Crédit Agricole 3.90%, le Crédit Mutuel 3.80% et la Caisse d'Epargne. C'est la proposition de la Caisse d'Epargne qui a été retenue avec un taux de 3.79% sur 15 ans. L'emprunt sera remboursé trimestriellement par un amortissement constant et des échéances dégressives, permettant de minorer le coût total du crédit par rapport à un remboursement à échéances constantes.

Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

4. Travaux : point pour les projets suivants :

4-1 Maîtrise d'œuvre des projets parking et plateau sportif à Randens :

Le maître d'œuvre Baron Ingénierie avait validé le coût des travaux. Ils s'élevaient pour le Projet Parking à 247 401.90 € HT et pour le projet Plateau sportif à 179 000 € HT.

La rémunération de la maîtrise d'œuvre pour le Projet Parking est fixée à 257 401.90 € HT x 6% = 15 444.11 € HT.

Mairie déléguée
4 place de la Mairie
Randens
73220 Val-d'Arc
mairie.randens@orange.fr
04 79 36 21 13

4 place de la Mairie
Randens
73220 Val-d'Arc
mairie.valdarc73@orange.fr
04 79 65 28 29

Mairie déléguée
2 rue de l'Hôtel de Ville
Aiguebelle
73220 Val-d'Arc
mairie.aiguebelle73@wanadoo.fr
04 79 36 20 25

<http://www.valdarc.fr>

La rémunération de la maîtrise d'œuvre pour le Projet Plateau sportif est fixée à 179 000 € HT x 6,50% = 11 635 € HT

Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

4-2 Point travaux bâtiment second œuvre Randens :

Trois salles de classes de l'école de Randens vont faire l'objet d'une remise aux normes durant l'été. La livraison de ces travaux se déroulera le 23 août.

5. Attribution des lots travaux pour la perméabilisation de la cour de l'école d'Aiguebelle

Le projet s'élève à 330 000 € HT et les subventions allouées sont de 157 000 € HT pour l'Agence de l'Eau et de 107 000 € HT pour le DETR.

Ces travaux se dérouleront du 8 juillet au 23 août.

C'est l'offre Eurovia qui est retenue, la seule qui a été effectuée. Il faut préciser que 16 dossiers avaient été retirés.

Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

6. Versement d'une subvention trimestrielle au profit du SIAEP pour couvrir les dépenses afférentes à un emprunt

Le Conseil prend une délibération pour le versement d'une subvention trimestrielle au SIAEP pour la prise en charge des frais relatifs à un emprunt contracté par le Syndicat de l'Eau afin de couvrir le dépassement de la construction de la station d'épuration (montant 300 000 €), la commune n'ayant pas la compétence Assainissement.

Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

7. Demande de dérogation suite à l'absence du SCOT pour la construction de la ferme solaire à La Pouille.

Le Conseil prend une délibération pour la construction d'une ferme solaire à La Pouille par la Société TotalEnergie auprès de la Préfecture pour se mettre en conformité, en l'absence du Schéma de Cohérence Territoriale qui avait été annulé par le tribunal administratif de Grenoble.

Mairie déléguée
4 place de la Mairie
Randens
73220 Val-d'Arc
mairie.randens@orange.fr
04 79 36 21 13

4 place de la Mairie
Randens
73220 Val-d'Arc
mairie.valdarc73@orange.fr
04 79 65 28 29

Mairie déléguée
2 rue de l'Hôtel de Ville
Aiguebelle
73220 Val-d'Arc
mairie.aiguebelle73@wanadoo.fr
04 79 36 20 25

<http://www.valdarc.fr>

Vote : Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

8. Questions diverses :

- A la suite de la demande de l'USC Aiguebelle Foot de percevoir sa subvention au mois de juillet 2024 au lieu du mois de décembre 2024 le Conseil Municipal donne son accord.

Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

- Le Conseil prend une délibération pour l'embauche d'un jeune pendant la période estivale, pour une durée de trois semaines, pour l'entretien des espaces verts.

Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

La séance est levée à 18 h25

Fait à Val d'Arc, le 28 juin 2024

Le secrétaire de séance

Denis Richard

Le Maire

Hervé Genon



Mairie déléguée
4 place de la Mairie
Randens
73220 Val-d'Arc
mairie.randens@orange.fr
04 79 36 21 13

4 place de la Mairie
Randens
73220 Val-d'Arc
mairie.valdarc73@orange.fr
04 79 65 28 29

Mairie déléguée
2 rue de l'Hôtel de Ville
Aiguebelle
73220 Val-d'Arc
mairie.aiguebelle73@wanadoo.fr
04 79 36 20 25

<http://www.valdarc.fr>